

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Jafer-Duthoit demeurant Chaussée de Louvain 404 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Venelle des Poiriers, 8 à 1300 Wavre et cadastré division 3, section E n°216.

Le projet consiste en le placement d'un muret de soutènement et présente les caractéristiques suivantes :

- Le remplacement d'un petit talus existant en fond de parcelle par un muret de soutènement permettant de prolonger le niveau du jardin ;
- Le muret fait toute la largeur du terrain ; d'une hauteur comprise entre 1m20 et 1m50 ;
- Le muret est réalisé en bloc stepoc peint en blanc.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le permis s'écarte de l'article 7 du permis d'urbanisation : la clôture située en limite de parcelle n'est pas réalisée en treillis plastifiée, de tonalité vert foncé.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/01/2026 au 19/01/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 19 décembre 2025